DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2019-09

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière: Finances locales

Sous matière : Fiscalité

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:

ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DES **ACTIVITES DE CERTAINS SERVICES**

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

Formant la majorité des Membres en exercices.

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL

EN DATE DU: 22.01.2019

AFFICHAGE EN DATE DU: 22.01.2019

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE 2019 Procurations:

M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe, Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André, Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane, Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Absents:

M. LINOU Stéphane, Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire: Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une étude approfondie réalisée par le cabinet B&F Conseil a révélé que certains services ou activités de la collectivité entraient de plein droit dans le champ d'application de la TVA. conformément à l'article 206A du CGI.

Il s'agit des activités ou services suivants :

- Théâtre des 3 Ponts
- Centre nautique
- Maison de santé
- Location de terrain

Monsieur le Maire précise que la Ville a procédé à la mise en conformité de sa situation en matière de TVA pour les années 2014 à 2018.

Pour l'année 2019, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement feront l'objet d'édition de bordereaux de mandats spécifiques pour l'ensemble des quatre activités.

Par conséquent, il est proposé d'approuver l'assujettissement à la TVA des activités précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le dépôt des déclarations auprès de l'administration fiscale afin d'assujettir à la TVA les activités précitées de 2014 à 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Maire,

Patrick MAUGARD

CASTELNAUDARY, le 28 janvier 2019.

Ampliation faite le : 3 1 JAN 2019 Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :
30 JAN 2019
Par publication le :
0 1 F L V. 2019
Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Accusé de réception en préfecture 011-211100763-20190128-DB201909-DE Reçu le 30/01/2019